

PAR COURRIEL

Québec, le 3 juin 2026

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2026-2027.050

Nous donnons suite à votre demande faite en application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »), reçue le 14 mai 2026, laquelle est ainsi libellée :

« [...] certaines données agrégées et donc non-nominales des effectifs médicaux et des effectifs infirmiers pour chacune des années de la période de 2020-2021 à 2025-2026 inclusivement et pour les territoires de (1) l'ensemble du Québec, (2) du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, (3) du CISSS de la Côte-Nord et du (4) CIUSSS de la Mauricie-et-Centre-du-Québec. Pour cette période et ces 4 territoires, je souhaiterais que vous me communiquiez les données suivantes :

1. Le nombre de médecins omnipraticiens participants au régime public de santé et des services sociaux ayant eu une rémunération par année de référence :
 - a) Par territoires de CLSC, par RLS/RSS et/ou par MRC dans chacun des 4 territoires demandés;
 - b) Selon l'adresse de pratique principale et/ou par adresse où le médecin omnipraticien a reçu le plus de rémunération (en fonction du code postal).
2. Le nombre de médecins spécialistes participants au régime public de santé et de services sociaux ayant eu une rémunération par année de référence :
 - a) Par spécialité ;
 - b) Par territoires de CLSC, par RLS/RSS et/ou par MRC dans chacun des 4 territoires demandés ;
 - c) Selon l'adresse de pratique principale et/ou par adresse où le médecin spécialiste a reçu le plus de rémunération (en fonction du code postal).
3. Le nombre d'infirmières et d'infirmiers travaillant au sein du réseau public de santé et de services sociaux par année de référence :
 - a) Selon le type de permis délivrés par l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec (e.g. régulier, temporaire, restrictif, etc.).
 - b) En fonction du lieu de travail : par territoires de CLSC, par RLS/RSS et/ou par MRC dans chacun des 4 territoires demandés ;
 - c) Si possible, veuillez fournir l'information en date du 31 mars de chaque année de références
4. Le nombre d'infirmières et d'infirmiers praticien-ne-s spécialisé-e-s (IPS) travaillant au sein du réseau public de santé et de services sociaux par année de référence :
 - a) En fonction du lieu de travail : par territoires de CLSC, par RLS/RSS et/ou par MRC dans chacun des 4 territoires demandés ;
 - b) Si possible, veuillez fournir l'information en date du 31 mars de chaque année de références.» (sic)

...2

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons en pièce jointe, **les documents répondant aux questions 3 et 4** correspondant au libellé de votre requête.

Veuillez noter que le ministère de la Santé et des Services sociaux **ne détient aucun document répondant aux questions 1 et 2** du libellé de votre demande au sens de l'article 1 de la Loi. La responsabilité des banques de données contenant les informations demandées relève de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Ainsi, en vertu de l'article 48 de la Loi, nous vous invitons à adresser votre demande à la responsable de l'accès aux documents de cet organisme, aux coordonnées suivantes :

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Mélanie Paradis

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements confidentiels par intérim

C. P. 6600, succ. Terminus

Québec (Québec) G1K 7T3

Téléphone : 418 682-5171

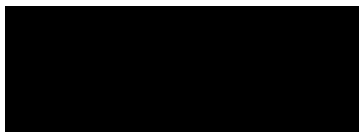
Télécopieur : 418 266-3395

acces@ramq.gouv.qc.ca

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information



Julien Sirois

P.j. 2